

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2024-03-19x-00465 Référence de la demande : n°2024-00465-051-001

Dénomination du projet : approche de cétacés en vue de collecter des prises de vue - Olivier Anrigo

Lieu des opérations : eaux territoriales de méditerranée nord ouest

Bénéficiaire : WILDLIFE INTERACTIONS

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le projet Carbone Bleu est porté par Olivier Anrigo, photographe animalier chargé par la métropole Nice Côte d'Azur de valoriser par l'image la vie marine du Sanctuaire Pelagos. Ce projet a pour objectif la sensibilisation du grand public à la préservation du milieu marin dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) qui se tiendra à Nice en 2025.

La demande qui constitue une dérogation à l'interdiction de perturbation intentionnelle des cétacés présents dans un rayon de 30 milles autour de Beaulieu-sur-Mer, concerne potentiellement toutes les espèces dans la zone incluse dans le sanctuaire Pelagos et s'étend sur toute la durée du projet, de juin 2024 à novembre 2025.

Au sein de cette période, trois campagnes distinctes ont été retenues : mai/juin/juillet 2024 ; août/septembre/octobre/novembre 2024 ; mai/juin 2025. Sur chaque période, il est prévu au maximum 15 jours de sorties en mer à définir en fonction des conditions météorologiques.

L'association Wildlife Interactions dont Olivier Anrigo est le fondateur, a pour mission de sensibiliser le public aux enjeux de la transition écologique et de préservation de la biodiversité à l'échelle mondiale au travers de différents supports artistiques, photographies, reportage, films, etc.

Les images réalisées depuis le bateau et sous l'eau feront l'objet d'expositions. Elles seront également valorisées lors de conférences et d'interventions dans les classes auprès des scolaires du CP à l'Université (Université Côte d'Azur) sur le territoire métropolitain Nice Côte d'Azur et lors de colloques organisés à Paris. Il est également prévu de réaliser un livre à destination du grand public et des scolaires et un documentaire audiovisuel animalier.

Les observations collectées sur les mammifères marins (espèces observées, nombre d'individus, comportement, photo-identification, coordonnées GPS) seront récoltées selon un protocole scientifique et seront fournies au Sanctuaire Pelagos.

Analyse de la demande :

Si l'objet de celle-ci rentre dans le cadre de la sensibilisation et l'éducation du public, et si les produits attendus sont cités, le message porté par les différents supports reste très général et il serait attendu plus de précisions sur celui-ci pour chaque support. Il manque ainsi une description précise du contenu de ces supports, d'autant que la dérogation demandée porte potentiellement sur tous les cétacés rencontrés et est donc très large et que sa durée demandée (jusqu'en novembre 2025) va au-delà des opérations prévues en mer (juin 2025). Il conviendrait également de préciser si la diffusion des produits présente un caractère principalement commercial.

L'équipe comporte, outre le photographe animalier et réalisateur de la vidéo qui seront les seuls lors de la mise à l'eau, deux scientifiques doctorants en biologie marine qui assureront le suivi scientifique, un opérateur drone, ainsi que deux autres personnes chargées de la sécurité de la plongée mais qui ne se mettront à l'eau qu'en cas de problème de sécurité. On peut également souligner que le skipper, opérateur de whale-watching dispose du label high quality whale-watching délivré par le sanctuaire Pelagos et semble ainsi avoir une expérience de l'approche non dérangement des cétacés, l'expérience dans ce domaine du reste de l'équipe n'étant pas mentionnée.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Il aurait été souhaitable que les deux scientifiques qui sont présentés comme ayant une expérience des AMP indiquent plus en détail le niveau de collaboration avec celles-ci et lesquelles, Pelagos ? Cette AMP a-t-elle été contactée et a-t-elle validé le projet et en particulier l'adéquation entre les besoins de connaissance et les protocoles de recueil de données scientifiques qui seront mis au point par l'équipe scientifique ?

S'agissant du déroulement des opérations :

On note que l'équipe s'engage à prévenir le Sanctuaire Pelagos de sa venue sur site 48h avant chaque mission en mer.

Le bateau est un bateau à moteur, plus dérangent que le bateau à voile mais les conditions d'approche du bateau semblent conformes aux recommandations du label « high quality whale watching ».

Les conditions d'approche du bateau sont bien décrites et semblent de nature à éviter le dérangement. Il n'est cependant pas précisé le cas où d'autres bateaux seraient déjà présents auprès de cétacés ou arriveraient pendant la mise à l'eau.

On note que les approches à bord du bateau vers les cétacés se feront en accord entre le commandant de bord, le photographe animalier, le responsable scientifique et le responsable sécurité. On note aussi que le commandant, compte-tenu de son expérience de whale-watching, n'autorisera les mises à l'eau que si les conditions de sécurité des plongeurs et de non-dérangement des animaux sont réunies.

La hauteur minimale de survol du drone est précautionneuse : 50m mais la durée du survol d'une heure maximum par groupe prévue pour la prise de vue est trop longue, il ne devrait pas dépasser 20mn.

Il est indiqué que la plongée sera réalisée majoritairement en apnée qui est effectivement à privilégier mais également en scaphandre. La plongée en recycleur dans le cas où la plongée en apnée n'est pas possible est à privilégier.

Le temps de présence d'une heure auprès d'un même groupe n'est pas justifié pour les besoins de la prise de vues et constitue le maximum de ce qui peut être autorisé pour éviter le dérangement. Il conviendrait de préciser qu'il s'agit au maximum d'une heure par jour.

En cas de signe de dérangement (constaté par quelle personne compétente ?), on note que le demandeur s'engage cependant à écourter la durée de présence des plongeurs, de même son engagement à ne pas s'approcher de groupes comportant des jeunes ou nouveaux nés, de ne pas filmer ou diffuser des images montrant sur un même plan cétacé et plongeur. Ces mesures sont particulièrement importantes.

En conclusion, malgré des engagements satisfaisants, le dossier présenté n'est cependant pas complet, notamment dans la description des supports médiatiques ou éducatifs prévus (aucun scénario du documentaire animalier ou résumé de l'exposition par exemple) qui justifient les prises de vues demandées et le nombre important d'espèces de cétacés potentiellement approchées.

La nature précise de la collaboration scientifique avec le sanctuaire Pelagos n'est pas précisée.

Il subsiste des imprécisions sur les moyens d'approche et la mise à l'eau.

En l'état du dossier, et compte-tenu des manques dans le dossier, l'avis du CNPN est défavorable.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable []Favorable sous conditions []Défavorable []

Fait le : 17 mai 2024

Signature :

Le président